

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE SEANCE DU JEUDI 19 DECEMBRE 2019

Le jeudi 19 décembre 2019 à 20h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE, Maire.

## **Présents :**

Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Sandrine RAMBAUD, Josiane COUILLEAUX, Carine MOREL, Aurore BIBRON et Aline LEBRETON.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Miguel CAMUS, Raymond LELIEVRE, René VAUGEOIS, Daniel GERAULT, Denis MARCHAND, Stéphane MANCEAU, Loïc JORRE, Damien COUILLEAUX

**Absents excusés :** Néant

**Secrétaire de séance :** Aline LEBRETON

## **ORDRE DU JOUR**

- I. **TRAVAUX**
- II. **RIFSEEP**
- III. **STAGIAIRE**
- IV. **EOLIEN**
- V. **SYNERGIE**
- VI. **QUESTIONS DIVERSES**

\*\*\*\*\*

### **TRAVAUX**

Mickaël Delahaye présente au conseil plusieurs devis de l'établissement de travail et d'insertion ETIC (Copainville) dans le cadre d'une gestion annuelle déléguée à un tiers des tailles d'arbres et de travaux qui pourraient s'avérer urgents :

- 1<sup>er</sup> devis : taille des érables salle des Lilas.
- 2<sup>nd</sup> devis : abattage des deux bouleaux et du cèdre de l'atlas sur la place de la Ceriselaie.
- 3<sup>ème</sup> devis : taille de formation des tilleuls allée des cerisiers.

Mickaël Delahaye propose au conseil de demander des devis auprès d'une autre société pour comparaison et ainsi valider le devis le moins-disant pour pouvoir procéder aux travaux nécessaires.

**DELIBERATION : Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, de valider le devis de la société qui sera le moins onéreux pour les travaux nécessaires.**

Mickaël Delahaye présente au conseil plusieurs devis concernant des travaux suivants à réaliser :

- Traversée de route de la Chevrie,
- Curage de fossés route du plan d'eau,
- Curage de fossés zone de Réjouis,
- Reprofilage chemin de la forêt.

En l'absence d'un second devis qui devait arriver au plus tard à ce conseil, et, dans l'urgence que peuvent nécessiter ces travaux (sécurité, inondation...), Mickaël DELAHAYE demande au conseil de lui donner son accord pour faire intervenir l'entreprise la moins-disante lors de la réception du second devis sans attendre le prochain conseil municipal.

**DELIBERATION : Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, de valider le devis de la société qui sera la mieux-disante pour effectuer les travaux nécessaires.**

## **II - RIFSEEP (REGIME INDEMNITAIRE DES FONCTIONNAIRES DE L'ETAT)**

Mickaël Delahaye informe le conseil qu'il a rencontré le centre de gestion avec Béatrice Douhet pour la mise en place du RIFSEEP (nouveau régime indemnitaire des agents). Après une explication aux élus des phases de mise en place de ce dispositif, il convie les élus à se réunir très prochainement pour une séance de travail afin de mettre en place celui-ci.

## **III- STAGIAIRE**

Mickaël Delahaye informe le conseil municipal que nous avons accueilli un stagiaire au sein de l'équipe technique pendant une durée de 24 semaines réparties sur plusieurs périodes. Mickaël Delahaye propose au conseil de gratifier ce stagiaire d'un montant de 300€ pour ces 24 semaines de stage.

**DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à la majorité avec deux abstentions, une gratification de 300€ pour les 24 semaines de stage effectuées au sein de la collectivité.**

## **IV- EOLIEN**

Mickaël Delahaye informe le conseil que la société NORDEX a pris contact avec la mairie pour un projet éolien (3 éoliennes dont 2 sur le territoire de Moulay). Ce dossier aurait été validé par le conseil municipal de Moulay.

La municipalité reporte ce dossier à une date ultérieure afin d'obtenir de plus amples renseignements sur ce projet.

## V- SYNERGIE

L'association Synergie propose de réaliser une réunion participative concernant le projet de rénovation de la salle des Lilas. L'association a déjà fait ce type de réunion auprès d'autres communes comme Contest afin de collecter des remarques complémentaires émanant des usagers de la salle.

**DELIBERATION** : Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, de réaliser une réunion participative. La date sera annoncée lors des vœux du maire.

## VI- QUESTIONS DIVERSES

### ➤ Subvention Maison familiale rurale (MFR)

La MFR sollicite une subvention auprès de la mairie. Un enfant d'un administré est élève au sein de leur établissement.

Depuis le début de mandature, il avait été décidé de ne pas subventionner les organismes extérieurs à la commune du fait des très nombreuses sollicitations, et, en dépit du fait de la reconnaissance des très nombreuses causes très louables que celles-ci peuvent apporter à la société.

**DELIBERATION** : Le conseil municipal, à l'unanimité, ne donne pas suite à cette demande de subvention de la MFR dans le cadre d'une règle fixée vis-à-vis des organismes extérieurs à la collectivité.

### ➤ Frais de scolarité pour un élève scolarisé en classe ULIS

Un montant de 406,33€ est demandé par la ville de Mayenne pour un enfant scolarisé en classe élémentaire ULIS à Mayenne.

**DELIBERATION** : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, une participation d'un montant de 406,33€ au titre des frais de scolarité d'un enfant de Commer actuellement en classe ULIS à Mayenne.

### ➤ Mise en place du paiement en ligne pour l'encaissement des recettes publiques locales.

Mickaël Delahaye informe le conseil que la commune a reçu un courrier de la Direction générales des finances publiques pour la mise en place (obligatoire) du paiement en ligne pour l'encaissement des recettes publiques locales. Ce service est gratuit mais engendre des frais lors de paiement par carte par les administrés.

**DELIBERATION** : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la signature de la cotisation concernant la mise en place du paiement en ligne pour l'encaissement des recettes publiques locales avec un effet dès la mise en place de ce service.

### ➤ Remboursement facture d'un conseiller

Dans le cadre du PPMS et pour l'alerte confinement, l'école doit trouver un signal sonore différent de l'alerte incendie. La directrice de l'école a donc choisi un instrument sur un site internet.

La mairie ne pouvant faire cet achat en direct sur le site internet, Aurore Bibron a donc acheté l'instrument choisi par la directrice de l'école sur le site C-Discount pour un montant de 53,98€ HT.

**DELIBERATION** : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le remboursement de la facture d'un montant de 53,98€ TTC à Aurore Bibron qui a avancé cet achat.

➤ **Redevance occupation du domaine public année 2019**

Mickaël Delahaye informe que toute occupation du domaine public routier par les opérateurs de télécommunications donne lieu au versement d'une redevance par l'opérateur.

Pour l'année 2019, le maire propose au conseil municipal de fixer le montant de la redevance pour l'occupation du domaine public routier par Orange selon les barèmes suivants :

CATÉGORIE	NOMBRE	TARIF	TOTAL
Infrastructures souterraines par km et par artère	10,477 kms	39,28 €	411,53 €
Infrastructures aériennes par km et par artère	30,780 kms	52,38 €	1 612,25€
Emprise au sol	0,50 m <sup>2</sup>	26,19 €	13,09 €
<b>TOTAL REDEVANCE ANNEE 2019</b>			<b>2 036,87€</b>

**DELIBERATION** : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le montant de la redevance d'occupation du domaine public l'année 2019 pour un montant de 2 036,87€ qui sera recouvrée auprès de l'opérateur ORANGE.

➤ **Diagnostic amiante et plomb avant travaux salle des Lilas**

René Vaugeois présente au conseil deux devis concernant le diagnostic amiante avant travaux pour la salle des Lilas :

- Socotec : 790,00€ HT
- Apave : 350,00€ HT

**DELIBERATION** : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le devis de la société Apave d'un montant total de 350€ HT.

➤ **Travaux rue du Stade**

Les travaux de la rue du Stade ont commencé, il s'avère qu'il y a eu des éléments imprévus lors de ce chantier. Miguel Camus présente donc un devis complémentaire de la société STPO de 8 019,50€ HT (revêtement stationnement 5 062,50 € H.T, rue du stade création d'un regard 1 055,00 € H.T, aménagement périphérique du poste Enedis 1 902 € H.T). Les points relatifs à l'aménagement du poste Enedis et les aménagements rue du stade sont validés. Le devis est accepté à hauteur de 2 957€ HT.

**DELIBERATION** : Le conseil municipal valide, à la majorité avec une abstention, le devis de la société STPO à hauteur de 2 957€ HT.

➤ **Ménage marché de Noël**

Le comité des fêtes a organisé son marché de Noël dimanche 15 décembre 2019, l'association n'a pas eu le temps de finaliser le ménage.

Mickaël Delahaye propose qu'une heure de ménage soit facturée à hauteur de 30€ sur l'heure et demi passée par l'agent communal tenant compte du fait que les tables de la salle n'étaient pas propres lors de la remise des clés à l'association.

**DELIBERATION** : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, de facturer l'heure de ménage à l'association du comité des fêtes pour un montant de 30€.

*Il est 23h15, la séance est levée.*